



Assurance prêt résiliée. Banque non informée

Par **Vivi 39**, le **24/11/2012 à 17:04**

Bonjour

L'assurance externe m'a envoyé une mise en demeure avant résiliation que je n'ai jamais reçu des le début du prêt en 2007, un mois avant la demande de paiement des cotisations de ma compagne coempruntrice. Je découvre aujourd'hui que ma tête n'est pas assurée (aucun courrier arrive ne m'en informe.

L'agpm m'oppose la prescription biennale.

Voici mes questions:

La banque qui est Bénéficiaire n'a pas été informée (mauvais siège) Peut elle faire action?

Ma concubine qui a toujours été assurée est elle depuis 5 ans pénalisée (pas de remboursement si décès)?

Si le contrat ne stipule pas l'exclusion, saute elle?

D'avance merci de répondre car c'est en les informant de mon parkinson precoce que j'ai découvert la chose....

Seb vidal